

DOMAINE : **PATRIMOINE ET MUSÉE**

FORMER LES RELAIS LOCAUX À LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE

CERFONTAINE

six Villages, six Marches



CERFONTAINE
six villages, six marches

Daniel Fouss, auteur photographe indépendant, né en 1963 en Lorraine Belge, vit à Bioul aux abords des vallées de la Haute-Meuse et de la Molineée, partage son activité entre missions photographiques au long cours, exploration du quotidien, rencontres et déambulations méditatives, depuis 2005, anime régulièrement des ateliers d'écriture photographique.

Guy Focant, Spontinois de naissance, Namurois d'adoption, sillonne quotidiennement le territoire Wallon, et parfois des horizons plus lointains, pour en immortaliser les beautés afin d'illustrer livres et expositions.

Auteur de nombreuses publications sur le patrimoine, l'histoire de l'art et les traditions, il oriente depuis plusieurs années son travail sur l'aspect humain et immatériel de notre patrimoine afin de mettre en évidence ces hommes et ces femmes qui perpétuent nos traditions et notre savoir-faire.



© Guy Focant

Ouvrage « Cerfontaine 6 villages, 6 marches » éd. Action Sud, 2014

A. COLLECTE ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

■ CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS

Le patrimoine immatériel témoigne le plus souvent d'une expression populaire et traditionnelle forte, ainsi que d'un enracinement profond dans la communauté, traduisant son identité et son savoir-faire.

C'est bien pourquoi la Province de Namur dédie une fiche à la préservation du patrimoine immatériel. Notre province est riche de traditions et de savoir-faire populaires dont certains sont déjà reconnus comme « trésors » par la Fédération Wallonie Bruxelles comme les « Marches de Fosses-la-Ville », les « Marches de Notre-Dame de Walcourt »... et certaines également par l'UNESCO comme les « Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Cette notion de patrimoine immatériel étant assez récente par rapport aux autres formes de patrimoine, certaines manifestations non encore reconnues méritent aussi de l'attention et des études, voire une reconnaissance officielle dans certains cas.

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire transmis d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente face à la mondialisation croissante.

C'est aussi un élément fédérateur des acteurs locaux autour d'une action commune tout en rassemblant un matériau original pour une exposition, un livre ou un audiovisuel, etc.

■ DESCRIPTIF DE L'OFFRE

La formation d'une équipe constituée de relais locaux (bénévoles, agents communaux, animateurs de centres culturels, personnel de musée...) pour collecter des témoignages oraux liés au patrimoine immatériel. Exemple : témoignages d'anciens ouvriers en lien avec le patrimoine industriel, à des manifestations folkloriques ou des traditions orales, ...

Les récits de vie des acteurs locaux liés à la mémoire et à la vie collective sont collectés et étudiés par l'équipe avec le soutien d'un spécialiste du patrimoine immatériel.

Patrimoine concerné :

- les traditions orales (contes, légendes...),
- les arts du spectacle,
- les pratiques sociales (comme les pratiques vestimentaires)
- les rituels et événements festifs (comme les marches folkloriques)
- les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel
- les traditions, les langues ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants

■ OBJECTIFS

Former des relais locaux pour appréhender les éléments fondamentaux, tant théoriques que pratiques, liés au patrimoine culturel immatériel et pour s'approprier les outils liés à la récolte, à la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel.

À travers la valorisation de ce patrimoine immatériel, l'identité du terroir, la cohésion sociale et l'offre touristique sont renforcés. Parfois, cela peut maintenir des savoir-faire, notamment dans l'artisanat.

■ PUBLICS CIBLES

- Citoyens
- Personnel des centres culturels, d'organismes de tourisme et de patrimoine, passionnés d'histoire locale, expatriés, chercheurs et étudiants, écoles...

■ MODALITÉS PRATIQUES

- Lancement d'un appel aux « forces vives » des communes pour trouver des volontaires pour réaliser cet inventaire
- Désignation d'un pilote de projets local
- Organisation d'une réunion d'information des relais locaux, services communaux et formateur/expert Province expliquant la démarche et ce qui est attendu comme résultat
- Formation des relais locaux en deux étapes - 1 ou 2 jours de formation théorique suivant les cas afin d'assurer des connaissances de base. Cette formation donnera quelques clefs de compréhension et quelques principes de base de collecte et de valorisation du patrimoine
- Réalisation pratique : collecte de témoignages sous le parrainage d'un expert

OPÉRATEUR PROVINCIAL

Service des SGCL - Patrimoine culturel

Réfèrent provincial : Laurence Ancion – 081 / 77 57 91

laurence.ancion@province.namur.be

CONDITIONS FINANCIÈRES

- Formation théorique des relais locaux : 3 000 €
- Collecte de témoignages sous le parrainage d'un expert : 6 000 €
- Pour mémoire : acquisition du matériel audio ou visuel si nécessaire

B. MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE - COLLECTES ET NUMÉRISATION DE DOCUMENTS A VALEUR PATRIMONIALE SUR UNE PLATEFORME INFORMATIQUE

■ CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS

Durant la préparation des commémorations de la Grande Guerre, il est apparu évident qu'il était complexe de trouver des archives de cette période, pourtant existantes, car celles-ci étaient détenues par des particuliers ou conservées, parfois dans des conditions inadéquates, dans les communes.

Le but de la création d'une bibliothèque numérique est de rendre en permanence ces documents accessibles au public (local, mais aussi chercheurs et personnes extérieures à la commune) et de les préserver.

- préserver des traces du passé
- rendre accessible facilement les documents anciens et/ou conservés chez des particuliers
- permettre de faire entrer les communes dans le monde numérique,
- constituer un réseau documentaire au sein de la Province de Namur (plusieurs bibliothèques numériques)

■ DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Former une « équipe » de relais locaux (bénévoles, agents communaux, centres culturels, personnels de musée...) afin de collecter des traces du passé à numériser et à mettre en ligne sur une plateforme accessible à tous.

Patrimoine concerné :

- cartes postales,
- photos anciennes,
- archives communales (registres, état civil, délibérations, comptes,...),
- archives familiales,
- ouvrages anciens,
- tout autre document ancien

Attention : la mise en ligne ne peut concerner que des documents qui ont plus de 100 ans.

■ OBJECTIFS

La mise en place d'une bibliothèque numérique permet la préservation et la consultation facile de ces documents, habituellement conservés au sein de l'administration communale ou chez des particuliers, et difficiles d'accès.

■ PUBLICS CIBLES

- Citoyens
- Personnel des centres culturels, d'organismes de tourisme et de patrimoine, passionnés d'histoire locale, expatriés, chercheurs et étudiants, écoles...

■ MODALITÉS PRATIQUES

- Désignation d'un expert
- Constitution d'un groupe de travail au sein de la commune (bénévoles)
- Collecte de documents par les bénévoles : qu'y a-t-il de disponible comme archives dans l'administration ? Collectionneurs dans la commune ? Elaboration d'un corpus.
- Création de l'outil informatique, en collaboration avec l'informaticien communal
- Achat du matériel informatique
- Formation des bénévoles au scanning et à la mise en ligne des documents
- Sélection des corpus à numériser et méthodologie
- Scanning et mise en ligne des documents
- Présentation officielle de la base de données
- Organisation éventuelle de « scanning days »

OPÉRATEUR PROVINCIAL

Service des SGCL - Patrimoine culturel

Référent provincial : Mélodie Brassinne – 081 / 77 54 47

melodie.brassinne@province.namur.be

■ CONDITIONS FINANCIÈRES

25.000€, répartis comme suit :

- formateur-expert externe : 5000 €
- Achat de matériel informatique (logiciels, scans, disques durs, pc portable, appareil photo, etc...) : 10.000€
- Défraiement des bénévoles : 10.000 €